



Vente de bien sans l'accord des deux parties.

Par **Ophélie18**, le **23/10/2011** à **19:15**

Bonjour,

Voilà nous avons achetés une maison il y a une vingtaine d'années avec une petite maison en ruine attenante à la notre mais qui n'a pas à nous. Le propriétaire qui désire nous la vendre est divorcé de son ex-femme qui est également propriétaire de cette petite ruine. Cependant son ex-femme est injoignable et introuvable par lui. Le propriétaire désire à tout prix vendre car il paie des impôts pour cette maison qui lui sert à rien. J'aurais aimé savoir si il y avait pas un recours pour que le propriétaire puisse nous vendre sans l'accord de sa femme sachant qu'il n'a pas du tout de nouvelles? Merci de m'aider.

Par **mimi493**, le **23/10/2011** à **20:31**

non, si elle est propriétaire, elle doit signer l'acte de vente

Sinon, il doit l'assigner à sa dernière adresse connue, obtenir du juge le rachat de sa part, et vous vendre ensuite le tout.